

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DJS 183** Subvention (68.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15<sup>e</sup>).

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse sise 101, Quai Branly (15<sup>e</sup>).

Article 2 : Une subvention d'un montant 68.000 euros est attribuée à l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (19124 / 2018\_05000) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**